Paimpol (22) : la ville accuse “la bêtise de pseudos militants” après des dégradations commises sur les illuminations de Noël dont le préjudice est estimé à 20 000€ et qui ne pourront pas être réparées

06/12/2022 à 14h29



Le conseil municipal de Paimpol, dans son ensemble, majorité et opposition, a décidé de porter plainte après la constatation par la police municipale de dégradations sur les illuminations de Noël. Le préjudice avoisine les 20 000 €.

« Force est de constater que la bêtise n’a, chez certains, aucune limite, et que **les actes pseudos militants ont bon dos. Ces dégradations ne sont à la hauteur d’aucun engagement militant.** » C’est par ces mots que la ville de Paimpol communique sur le fait que tous les élus, tous bords politiques confondus, ont décidé ensemble de porter plainte face à des dégradations sur les illuminations de Noël et leurs

supports.

La ville estime le préjudice des dégradations à près de 20 000 € (14 000 € de dommages réels et 6 000 € d’estimation de salaires des agents sur trois semaines d’installations). Et les illuminations ne pourront pas être réparées pour les fêtes de fin d’année.

Le Télégramme